



Règlement d'utilisation des pistes moquette, appareils et enrouleurs.

1) RESERVATION DU MATERIEL :

Les pistes et tout le matériel du CoReg sont réservés aux Clubs de la région organisant dans l'ordre d'importance pour le CoReg:

1. *Des Championnats du CoReg*
2. *Des Championnats de France*
3. *Des Circuits Nationaux*
4. *Des Challenges ou épreuves Départementales*

Afin d'éviter les « télescopages » de dates, adressez le plus tôt possible vos demandes d'organisation de compétition, par mail au responsable du calendrier du CoReg et de la Commission Matériel, Mail : rene@escrime-pdl.org. Veuillez préciser le nombre de pistes, d'appareils et d'enrouleurs que vous souhaitez.

Le planning des pistes sera mis à jour en fonction de la date de demande de réservation ainsi que de l'envoi de votre chèque de caution.

Les anciennes pistes peuvent être également prêtées pour des événements exceptionnels tel que des initiations ou démonstration, la demande doit être faite comme pour les compétitions, les règles d'utilisation restent les mêmes.

Pour un meilleur suivi, chaque utilisateur doit prévenir le responsable de la commission matériel du transfert et de la réception des pistes en plus de remplir la feuille de suivi des pistes.

2) TRANSPORT DU MATERIEL :

Le lieu de stockage du matériel est désormais dans un garage sécurisé situé Résidence des Grandières, au 67 Bd Jean Moulin 44100 Nantes, garage N°36.

Ce garage n'est accessible qu'avec un bip que Jean-Michel Saget utilise régulièrement, aussi, il est nécessaire de prendre contact avec lui Tél : 06.70.15.95.07, Mail : cts@escrime-pdl.org pour venir chercher les pistes ou les rapporter.

Ci-dessous un petit plan pour localiser le nouveau garage par rapport à la Maison des Sports.

Les pistes sont stockées dans une remorque étanche avec capot. Afin d'éviter les manipulations, **prévoir un véhicule avec attelage pour le transport et venir à 2 personnes pour le chargement/déchargement.**

ATTENTION A LA CHARGE DE LA REMORQUE (cf simulateur de charge)

Après utilisation sur une compétition et ré-emballage complet suivant les conditions d'utilisation, si un membre du Club organisateur suivant est présent le jour même de la compétition, il peut les emporter sous réserve de l'accord de l'organisateur.

Si aucune compétition n'a lieu le weekend suivant, le dernier Club qui les a utilisées doit normalement les rapporter LA SEMAINE SUIVANTE au lieu de stockage de Nantes, comme indiqué sur le planning de suivi. Cependant, afin d'éviter des transports inutiles, il pourra prendre contact avec le responsable de la commission matériel pour demander à les conserver plus longtemps, au maximum 3 semaines. L'accord du futur club utilisateur sera nécessaire. Le lieu de stockage devra être un endroit sec et sécurisé pour la remorque et les pistes.

3) **CONDITIONS D'UTILISATION DES PISTES, DES APPAREILS ET DES ENROULEURS :**

Les pistes moquettes :

Elles doivent être transportées par le Club utilisateur, emballées chacune autour d'un tube et enveloppées dans leur housse ou sanglées. Utiliser les poignées cousues sur les sacs. Les pistes sont suffisamment légères pour être portées à bras le corps.

Avant et après chaque compétition, les pistes devront être réenroulées **OBLIGATOIREMENT après avoir passé l'aspirateur dessus, celui-ci étant mis à disposition dans la remorque.**

Elles doivent être déployées uniquement **en intérieur, les utilisations extérieures sont INTERDITES.**

Elles doivent être maintenues sur un sol sans aspérité (**Passer l'aspirateur également si besoin**) par du ruban adhésif de type « **Américain** » ne laissant pas de trace de colle et empêchant toute déformation.

Proscrire les rubans adhésifs papier et plastique mou non tissé.

Evitez notamment la pose sur une moquette épaisse ou un sol rugueux, favorisant les déformations ou déchirures.

LIMITEZ L'ACCES AUX PISTES AUX SEULS TIREURS ET ARBITRES. Evitez les allées et venues sur les pistes en fin de compétition.

Les personnes ayant accès aux pistes ne doivent en aucun cas transporter des boissons (café, soda etc...), si un liquide est renversé sur une piste, celle-ci doit être immédiatement nettoyée à l'eau et n'être ré-utilisée qu'après séchage.

En cas d'accroc vraiment important (déchirure sur plusieurs centimètres), cessez d'utiliser la piste et prévenez le responsable de la Commission Matériel qui organisera une réparation urgente.

Les appareils et enrouleurs :

Les appareils et enrouleurs sont stockés et transportés uniquement dans leur valisette d'origine.

Les appareils sont fournis avec une télécommande et son mode d'emploi, une alimentation électrique ainsi qu'un fil de masse à relier à la piste moquette, **respecter le schéma de rangement.**

Idéalement vous devez scotcher les appareils à leurs supports le temps de la compétition (scotch américain) pour éviter toutes chutes.

Les enrouleurs doivent également être remis dans leur valisette d'origine avec les 2 câbles de connexion à l'appareil. Attention à positionner les enrouleurs de façon à ne pas pincer la prise contre le bord de la valisette.

Tous les équipements sont identifiés et numérotés, veillez à ne pas mélanger les composants.

En cas de panne des enrouleurs ou appareils, il faut les mettre de côté et nous en informer immédiatement.

4) **CONDITIONS FINANCIERES :**

60 Euros de cotisation annuelle pour tous les Clubs de la Région.

2.000 Euros de caution pour le Club qui demande à utiliser les pistes. Chèque -non encaissé- à déposer au secrétariat du CoReg avant la compétition (sinon, pas d'autorisation de les prendre) et restitué ou détruit après avis favorable de la Commission Matériel.

5) **ASSURANCE ET RESPONSABILITE :**

Le CoReg possède une Assurance pour couvrir les risques de vol, destruction, incendie cependant le stockage de la remorque et des pistes **ne doit en AUCUN CAS être dans un lieu public entre 21h et 7h (ex : voiture garée dans la rue)**

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les charges maximales autorisées dans la remorque et dans votre véhicule afin de ne pas être en surcharge. Un tableau joint à ce règlement vous permettra de vous assurer que vous pouvez circuler en toute légalité. Attention, même sans être en surcharge une remorque pleine peut entraîner un comportement anormal de votre véhicule, veillez à adapter votre vitesse.

